



SIEC – MAISON DES EXAMENS

**7 rue Ernest Renan
94749 ARCUEIL**

REEMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DU BATIMENT ANNEXE DIT EVARISTE GALOIS

NOTICE D'ACCESSIBILITE

SOMMAIRE

I – PREAMBULE	3
II – REGLEMENTATION	3
III – TRAVAUX EFFECTUES	3

I – PREAMBULE

Les travaux consistent au remplacement du Système de Sécurité Incendie de l'IFSI de Les travaux consistent au remplacement du Bâtiment annexe Evariste Galois situé au 8 Avenue Jeanne d'Arc à Arcueil (94100).

Une équipe de prestataires intellectuels a été désignée pour la réalisation de cette phase de travaux.

Maître d'Œuvre & Coordination SSI

T3E IdF

17, Rue Véron

94140 ALFORTVILLE

Bureau de contrôle

A compléter

II – REGLEMENTATION

Est réputé accessible aux personnes handicapées tout établissement ou installation offrant à ces personnes, notamment à celles qui se déplacent en fauteuil roulant, la possibilité, dans les conditions normales de fonctionnement, de pénétrer dans l'établissement ou l'installation, d'y circuler, d'en sortir et de bénéficier de toutes les prestations offertes au public en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. L'obligation d'accessibilité est une obligation de résultat.

Il s'agit d'assurer l'usage normal de toutes les fonctions de l'installation.

Textes de référence :

- loi n° 2005-102 du 11 février 2005 – articles 41 à 43 et 51 « volet accessibilité »
- décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 – cadre bâti « ERP – IOP – BHC et MI »
- décret n°2007-1327 et arrêté du 11 septembre 2007 – dossier spécifique « accessibilité des ERP et IOP »
- décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 - « modification des CCDSA »
- arrêté du 1er août 2006 – ERP et IOP « neufs »
- arrêté du 21 mars 2007 – ERP et IOP « existants »
- arrêté du 22 mars 2007 – attestation de travaux accessibilité « ERP et IOP »

III – TRAVAUX EFFECTUES

Nous n'effectuons dans le cadre de cette opération, aucun travaux d'accessibilité à proprement parlé.

Les déclencheurs manuels seront implantés entre 0.90 m et 1,30 du sol.

Des flashes seront installés dans les sanitaires publics ainsi que dans les salles classées de type L.

Des avertisseurs sonore et visuel seront installés.